



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
12 juin 2023

OBJET

BUDGET RESIDENCE
AUTONOMIE :
AFFECTATION DE
RESULTAT DE L'EXERCICE
2022 EN APPLICATION DE
LA NOMENCLATURE M22

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 11

DECISION

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 23.16

Séance du 19 juin 2023

Président de séance : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS

Etaient présents : Mme GUILLEUX, Mme VUILLEMIN, M MANZONI, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, Mme LIME VIEILLE

Etaient absents : Mme LE HIR, M DUMONT, Mme CHABRIER, M ARNAL, M LAPOIRE, Mme GIRAUD

Secrétaire de séance : Nelly BRECHEMIER

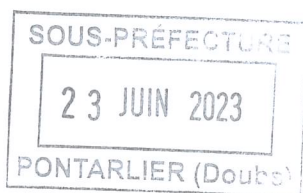
Procurations de vote : M DUMONT / Mme GUILLEUX, Mme CHABRIER / Mme POURET

L'examen du compte administratif 2022 a permis d'arrêter les comptes de l'exercice et de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en recettes et en dépenses à reporter au budget de l'exercice suivant

Au vu des résultats du compte administratif 2022 du budget de la Résidence Autonomie :

- la section d'investissement présente un solde déficitaire de - 18 229.18 € qu'il convient de reprendre par une décision modificative au budget 2023.
- La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 16 805.80€ qu'il convient de reprendre au compte 110 « excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation ».



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS
Dominique GUILLEUX